

Compte rendu du Conseil municipal du 3 novembre 2021

Étaient présents Mathieu ROUSSEAU - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Madjid BRIBI - Philippe HEITZ
Absente : Émeline RAPAUD

Pouvoirs : Etienne CHATELON à Elisabeth VILLARD - Emmanuelle LANGLAIS
BALLANDRAUD à Mathieu ROUSSEAU - Pierre BURELLIER à Vincent CARREY

Secrétaire : Elisabeth VILLARD

Approbation du compte rendu du conseil du 6 octobre 2021

Approuvé à l'unanimité

Délibération concernant le PLH (Programme Local de l'habitat de la CCMP)

M.le maire expose au Conseil la démarche d'élaboration du second PLH de la communauté de communes des Monts du Pilat, démarche à laquelle la commune a été associée.

Considérant la délibération communautaire n° 2021-87 du 21 septembre 2021, arrêtant le PLH et prescrivant la consultation des 16 communes de la CCMP,

Considérant le délai de deux mois pour délibérer sur le projet arrêté de PLH communautaire,

Considérant les actions thématiques suivantes identifiées dans le projet de PLH pour chacune des orientations stratégiques :

1. Poursuivre la mise en œuvre d'un scénario de développement renforçant les centralités et conservant la vitalité rurale du territoire
Action 1 : Renforcer la cohérence territoriale par la mise en œuvre de l'ensemble des actions du programme
2. Favoriser les parcours résidentiels par une production de logements adaptée
Action 2 : Produire environ 90 logements par an dont environ 30% à partir de l'existant
Action 3 : Diversifier la production de logements en favorisant notamment l'habitat intermédiaire
Action 4 : Conforter l'offre de logements abordables sur le territoire
Action 5 : Favoriser le développement de l'offre à destination des personnes vieillissantes et/ou à mobilité réduite
3. S'appuyer sur les atouts du parc existant dans la réponse aux besoins pour des centres-bourgs toujours plus attractifs
Action 6 : Sensibiliser les habitants pour des rénovations de qualité
Action 7 : Poursuivre et renforcer la lutte contre l'habitat indigne
Action 8 : Accompagner l'amélioration du parc de propriétaires occupants à travers la mise en œuvre du PIG départemental
Action 9 : Accompagner l'amélioration du parc de propriétaires occupants au-dessus des plafonds Anah
Action 10 : Favoriser l'auto-réhabilitation accompagnée
Action 11A : Etudier la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de type THIRORI/RHI

Action 11B : Mettre en œuvre un dispositif THIRORI/RHI selon les résultats de l'étude de faisabilité

Action 12 : Aider l'acquisition-Amélioration de logements vacants en centre-bourg

Action 13 : Favoriser la primo-accession de logements vacants en centre-bourg

Action 14 : Animer un programme de reprise du parc des bailleurs éloignés du territoire

Action 15 : Accompagner les communes dans la démolition de logements obsolètes en centre-bourg

Action 16 : Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants à l'échelle du territoire

4. Accroître la maîtrise foncière du territoire pour servir ses ambitions en matière d'habitat

Action 17 : Accompagner les communes en ingénierie de projet

Action 18 : Accompagner financièrement les communes dans l'ingénierie confié à des bureaux d'études : PLU, études d'aménagement de bourg, etc.

Action 19 : Mettre en place le DPU sur les communes dotées d'un DU, délégation à l'intercommunalité et suivi

Action 20 : Mettre en place un dispositif de portage foncier

5. Prendre en compte les besoins plus spécifiques

Action 21 : Identifier le potentiel de mutation de logements sociaux ordinaires en baux de courte durée

Action 22 : Permettre la sédentarisation des groupes de gens du voyage identifiés

6. Animer, suivre et accompagner pour mieux maîtriser

Action 23 : Assurer le suivi et la mise en œuvre du PLH

Action 24 : Elargir le dispositif d'observation au foncier.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Décide par : 0 Abstention 0 Contre 10 Pour

de l'approbation du programme Local de l'Habitat de la CCMP.

Délibération concernant la cession de terrain entre la commune et la GAEC de La Source pour la STPE (Station d'Épuration)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de renouvellement de la station d'épuration et informe que, pour pouvoir faire ces travaux, il est nécessaire de faire un échange de terrain avec le GAEC de la Source. La parcelle initiale AS 197 du GAEC est amputée de 4a90ca et la parcelle de la commune AS 198 est amputée de 16a72ca.

Monsieur le Maire donne lecture du document d'arpentage qui a été établi par le Cabinet JULIEN.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 2 abstentions et 8 pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.
- De saisir Maître ZAYER Sylvie, Notaire à Bourg-Argental, pour la rédaction de l'acte.
- Que l'échange de terrain se fait à titre gratuit.
- Que les frais résultant de cet échange sont à la charge de la commune.

Délibération pour le recrutement d'un vacataire pour le déneigement

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer du déneigement en cas de besoin de renfort pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 avril 2022

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ART. 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 avril 2022.

ART. 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11 €.

ART. 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ART. 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Question Diverse

- Demande d'acquisition d'un terrain communal de la part de Vacher Alexandre et Bourrin Océane.
-

Le conseil n'est pas favorable à céder ce terrain qui pourrait à l'avenir convenir à du terrain constructif après révision du PLU.

Prochaine réunion du Conseil le mercredi 17 novembre 2021

